

**Avis du groupe de travail « chats »**  
**Conseil bruxellois du Bien-être animal (29/11/2018)**

*concernant des normes minimales pour la détention de chats par particuliers et par familles d'accueil*

**Table des matières**

1	Introduction .....	2
2	Avis .....	3
2.1	Bonne nutrition (nutrition et hydratation appropriées) .....	4
2.1.1	Généralités .....	4
2.1.2	Points d'attention supplémentaires pour les animaux jeunes ou âgés, ou souffrant d'un problème de santé.....	6
2.3	Qualité du logement (confort de repos, confort thermique et liberté de mouvement).....	7
2.3.1	Environnement extérieur (si d'application) .....	7
2.3.2	Environnement intérieur .....	8
2.3.3	Points d'attention supplémentaires pour les animaux jeunes ou âgés, ou souffrant d'un problème de santé.....	12
2.4	Bonne santé (absence de blessures, absence de maladie, absence de douleur).....	12
2.4.1	Généralités .....	12
2.4.2	Points supplémentaires à prendre en compte pour les animaux jeunes/vieux .....	13
2.5	Comportement approprié (expression du comportement social, expression d'un autre comportement, bonne relation homme-animal, état émotionnel positif) .....	14
2.5.1	Comportement social envers les autres chats .....	14
2.5.2	Comportement social à l'égard d'autres espèces non humaines.....	15
2.5.3	Comportement social à l'égard des personnes / bonne relation homme-animal .....	16
2.5.4	Expression d'autres comportements .....	18
2.5.5	État émotionnel positif .....	19
2.6	Compléments pour les familles d'accueil .....	19
3	Littérature.....	20



## 1 Introduction

En Région de Bruxelles-Capitale, quelque 124.000 chats<sup>1</sup> sont détenus par des particuliers. Ceux-ci tombent sous le coup de la réglementation prévue dans la Loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux. Les normes applicables aux particuliers en ce qui concerne les chats sont définies dans l'article 4, général et plutôt vague :

*§ 1. Toute personne qui détient un animal, qui en prend soin ou doit en prendre soin, doit prendre les mesures nécessaires afin de procurer à l'animal une alimentation, des soins et un logement qui conviennent à sa nature, à ses besoins physiologiques et éthologiques, à son état de santé et à son degré de développement, d'adaptation ou de domestication.*

*§ 2. Aucune personne qui détient un animal, en prend soin, ou doit en prendre soin, ne peut entraver sa liberté de mouvement au point de l'exposer à des douleurs, des souffrances ou des lésions évitables. Un animal habituellement ou continuellement attaché ou enfermé doit pouvoir disposer de suffisamment d'espace et de mobilité, conformément à des besoins physiologiques et éthologiques. [...]*

*§ 3. L'éclairage, la température, le degré d'humidité, la ventilation, la circulation d'air et les autres conditions ambiantes du logement des animaux doivent être conformes aux besoins physiologiques et éthologiques de l'espèce. [...]*

Toutefois, cette législation manque une définition concrète des « besoins de l'animal », pour les animaux de compagnie et, aux fins du présent avis, plus spécifiquement pour les chats. Il est donc difficile pour les particuliers (détenteurs ou futurs détenteurs d'animaux et personnes qui se plaignent du bien-être des animaux d'autres personnes) et les inspecteurs d'appliquer ces normes ouvertes et de prendre des mesures pour améliorer le bien-être des chats. Le responsable d'un chat ne dispose d'aucun cadre juridique pratique pour offrir à son animal une vie de qualité. Le chat est souvent considéré à tort comme un « animal de compagnie facile à garder ». Cependant, l'expérience des spécialistes du comportement montre que de nombreux chats sont mal compris par les particuliers. Leurs besoins et leur langage corporel sont parfois évalués et interprétés différemment de leurs besoins réels. Dans la pratique, cela peut entraîner des conditions de vie qui peuvent affecter négativement le bien-être des chats. Les conséquences peuvent s'exprimer sous forme de problèmes de comportement – une raison courante pour se débarrasser d'un chat – mais aussi de troubles physiques tels que cystite et affaiblissement du système immunitaire<sup>2</sup>. Afin de répondre aux besoins d'un chat et d'éviter ainsi à tout moment la souffrance d'un chat dans son cadre de vie quotidien, une élaboration concrète de l'article 4 de la loi s'impose. Le Conseil bruxellois du Bien-être animal estime également que la législation moderne en matière de bien-être animal devrait non seulement protéger les animaux contre les souffrances aiguës, mais aussi tenir compte des interprétations récentes de la notion de « bien-être animal », selon laquelle l'expérience d'un état mental et physique positif fait également partie de la qualité de vie.

Le Conseil reconnaît que chez certains propriétaires de chats, le bien-être n'est pas optimal à la lumière des connaissances scientifiques récentes en matière de facteurs de bien-être et de comportement (naturel). Un groupe de travail d'experts (annexe 1) internes et externes au Conseil s'est donc penché sur les guides de bonnes pratiques existants et les recherches scientifiques récentes sous-jacentes lors de plusieurs réunions. L'avis qui en résulte élabore d'une part des normes minimales et, de l'autre, propose également des recommandations supplémentaires (« meilleures pratiques »).

<sup>1</sup> Chiffres SPF économie 2016

<sup>2</sup> Rodan and Heath 2016, pp. 138-147



Ces dernières peuvent ne pas (toujours) être réalisables dans certains cas (par exemple, à cause de ressources limitées), mais fournissent au particulier un instrument pour optimiser la vie de son animal de compagnie.

Non seulement les chats bruxellois profiteront de la concrétisation de leurs besoins au niveau des particuliers, mais ces normes peuvent aussi fournir une bonne base aux inspecteurs chargés d'évaluer le bien-être des chats. L'évaluation d'un état de bien-être est difficile lorsqu'elle doit se fonder sur un instantané, qu'elle dépend des connaissances et de l'expérience de l'inspecteur, et de plus, elle est toujours subjective compte tenu des normes ouvertes de la législation en vigueur. C'est donc aussi à la demande des inspecteurs, qui veulent pouvoir effectuer leur travail au mieux de leurs capacités, qu'il faut élaborer des normes qui peuvent être vérifiées de manière plus pratique et plus objective. Cela permet en outre de mieux justifier les mesures à prendre ou à ne pas prendre. Il serait plus facile de donner des conseils et, si nécessaire, d'imposer des sanctions en cas de diminution établie du bien-être des animaux si des infractions concrètes à la législation pouvaient être signalées.

En outre, les services d'inspection ont récemment constaté que de plus en plus de chats d'asile sont temporairement placés en famille d'accueil (privée). Ce concept est actuellement appliqué par 4 asiles bruxellois pour offrir des conditions de vie plus confortables aux chats, les socialiser dans un environnement familial, limiter la transmission de maladies entre chats d'asile, et comme solution à la surpopulation dans l'asile lui-même. Le Département du bien-être animal de l'environnement bruxellois a connaissance, en Région de Bruxelles-Capitale, de l'existence de 171 familles qui ont accueilli 423 chats adultes et 680 chatons en 2017. Toutefois, les familles d'accueil n'ont pas de statut juridique d'établissement pour animaux, et ne doivent donc pas remplir les conditions d'hébergement et de soins prévues par l'arrêté royal de 2007 portant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et portant les conditions de commercialisation des animaux. Les chats d'asile, cependant, sont souvent des chats qui ont une histoire complexe ou ont peut-être vécu une expérience traumatisante dans le passé (laissés pour compte ou abandonnés pour des raisons diverses). Or, en l'absence d'un cadre juridique, les conditions de vie spécifiques répondant à leurs besoins sont à la fois inapplicables et difficiles à contrôler. Certaines normes supplémentaires pour garder les chats dans des familles d'accueil (par opposition à des familles privées) sont néanmoins recommandées, compte tenu des aspects sanitaires et du groupe cible potentiellement plus sensible au stress.

Outre les normes ci-dessous, le Conseil souhaite également réaffirmer l'importance de la législation existante sur la stérilisation, l'identification et l'enregistrement obligatoire des chats. Plus spécifiquement, il rappelle qu'on est obligé de faire (par un vétérinaire) identifier et registrer son chat avant l'âge de 12 semaines et de le stériliser avant l'âge de 6 mois.

## 2 Avis

Les discussions du groupe de travail ont conduit à la rédaction du présent avis, qui s'appuie sur les 4 principes et les critères sous-jacents (12 au total) des protocoles d'évaluation Welfare Quality®. Ces 4 principes incluent une bonne nutrition, un bon logement, un comportement approprié et une bonne santé.

L'avis du groupe de travail a été présenté au Conseil et puis a été discuté et approuvé - sous réserve de quelques modifications (limitées) et un avis minoritaire (voir au dessous du texte d'avis, page 22) - lors de la session plénière du 29/11/2018.

L'avis inclut un certain nombre de normes minimales pour l'élevage des chats et des recommandations supplémentaires. Les normes minimales devraient être interprétées comme des exigences minimales pour la détention de chats, auxquelles il ne devrait y avoir que des dérogations positives. Ces exigences minimales s'appliquent aussi bien aux propriétaires privés qu'aux familles d'accueil. Pour ces dernières, en raison de leur particularité, des exigences spécifiques ont été ajoutées.

Les recommandations supplémentaires décrivent les conditions idéales (selon des recherches scientifiques récentes) pour assurer le bien-être adéquat du chat en famille. Les normes pour les éleveurs et autres circonstances plus professionnelles dans lesquelles les chats sont détenus sont couvertes par l'arrêté royal du 27 avril 2007 et peuvent être précisées lors de sa révision.

En ce qui concerne la formulation d'avis sur les écuelles, les bols à eau et les bacs à litière dans les ménages gardant plusieurs chats, on a supposé qu'un propriétaire privé moyen est moins familier avec la reconnaissance des groupes sociaux chez les chats.

## 2.1.... Bonne nutrition (nutrition et hydratation appropriées)

### 2.1.1.....Généralités

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
<p>La nourriture est fournie en libre-service, tout en respectant les besoins physiologiques et comportementaux du chat.</p> <p>Une partie de la nourriture est cachée ou offerte sous forme ludique pour fournir au chat un défi mental.</p> <p>Le nombre d'emplacements pour manger est égal au nombre de chats +1.</p>	<p>Plusieurs emplacements pour manger se trouvent à différents endroits (et à différentes hauteurs).</p>	<p>Un chat choisira naturellement de manger de petites quantités tout au long de la journée. La nourriture disponible en quantité suffisante et la liberté de choix dans la manière dont elle est fournie est importante pour la prévention du stress. La provision de l'alimentation uniquement en repas peut causer des problèmes vésicaux en raison du pH basique postprandial et de la diminution de la consommation de boisson (qui est liée à la portion du repas). D'autre part, rendre la nourriture librement disponible pose pour certains chats un risque de surpoids ou d'obésité.</p> <p>La plupart des chats préfèrent travailler pour obtenir leur nourriture (normalement 6 heures de chasse par jour), indépendamment de la possibilité d'aller en extérieur.</p>

		Le coût du matériel d'enrichissement peut rester faible (p. ex. rouleau de papier WC).
Le régime alimentaire est adapté aux besoins physiologiques, et est spécifique à l'espèce animale.	Les besoins particuliers ou les intolérances (p. ex. au lactose) sont pris en compte.	Les chats sont des carnivores obligés. Leur alimentation ne doit pas être de nature végétarienne et doit être spécifiquement destinée au chats. Une alimentation équilibrée est nécessaire pour une bonne santé.
Le chat devrait avoir la possibilité de manger sans la présence directe (visuelle) d'autres chats.		Lorsque plusieurs chats vivent ensemble, il faut éviter d'éventuelles tensions au sujet de la nourriture. Ils doivent pouvoir manger sans se voir.
L'eau est disponible sans limitation. Le nombre de bols d'eau est égal au nombre de chats +1.	L'eau est fournie, de façon illimitée, à différents endroits où le chat passe, à différents niveaux, mais toujours à 1,5 m (dans les trois dimensions) du bac à litière ou de l'écuelle.  Le chat a la liberté de choisir entre l'eau stagnante et l'eau courante.	
Les écuelles, les bols d'eau et les bacs à litière sont séparés d'au moins 1,5 m ou par une barrière visuelle, dans les trois dimensions.		L'objectif est de répartir autant que possible les bols d'eau, les mangeoires et les bacs à litière selon l'espace disponible. Les chats préfèrent par nature ne pas boire au même endroit que celui où ils mangent.
	Les écuelles et les bols doivent être d'une taille suffisante, sans bords hauts et sans double fond.  En ce qui concerne le matériau des écuelles, il est recommandé d'offrir un choix suffisant (plastique, porcelaine, verre...).	Pour le bol d'eau, une surface suffisante est recommandée en raison de la sensibilité des vibrisses.  Parce que les chats ont des préférences individuelles, il est recommandé qu'ils expérimentent avec différents matériaux.

<p>Le matériel mis à la disposition du chat est nettoyé soigneusement et régulièrement. Au moins une fois par jour pour les écuelles humides et une fois par mois pour les écuelles sèches. L'eau mise à la disposition du chat est propre.</p>	<p>Inspection visuelle quotidienne des écuelles sèches. Laissez les écuelles sèches s'égoutter complètement et nettoyez-les une fois par semaine. Donnez de l'eau propre au chat tous les jours.</p>	
<p>Un score de condition physique (Body Condition Score sur une échelle de 1 à 9, voir annexe 2) de 1,2 ou 3 est inacceptable, à moins qu'il n'y ait une justification médicale ou comportementale. Par rapport à la limite supérieure, les scores 8 et 9 sont inacceptables.</p>		

### 2.1.2.....Points d'attention supplémentaires pour les animaux jeunes ou âgés, ou souffrant d'un problème de santé.

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
<p>L'accessibilité de la nourriture doit être adaptée aux capacités (condition physique et degré de développement) du chat.</p>		<p>Les hauteurs peuvent être un problème pour les animaux jeunes (encore insuffisamment mobiles) ou plus âgés (en raison de douleurs lors des sauts).</p>
<p>La composition de l'alimentation doit être adaptée aux besoins physiologiques en fonction de l'âge et/ou des besoins alimentaires dus à un problème médical.</p>		<p>Le passage d'un type d'aliment à l'autre (par exemple d'adulte à senior) devrait de préférence se faire sur l'avis du vétérinaire.</p>
<p>Les chats qui sont moins mobiles et qui ont accès à plusieurs étages de la maison devraient avoir un bol d'eau et une écuelle à chaque étage.</p>		<p>L'arthrose est sous-diagnostiquée parce que les chats sont moins enclins à manifester des signes de la douleur. Mieux vaut donc agir de manière proactive.</p>





## 2.3.... Qualité du logement (confort de repos, confort thermique et liberté de mouvement)

### 2.3.1 .....Environnement extérieur (si d'application)

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
	Le chat peut choisir le moment où il entre et sort. On veille à ce qu'aucun chat étranger ne puisse entrer. La sortie de la chatière est abritée (muret à côté ou plante autour) afin que le chat n'entre pas en contact direct avec les chats du voisinage lorsqu'il vient dehors.	Il est possible d'utiliser une chatière avec puce électronique ou un jardin clos.
	Dans les zones densément peuplées et dans les zones à haut risque de faune vulnérable, il est recommandé que les chats n'aient accès qu'à un espace extérieure dont ils ne peuvent s'échapper.	Dans ces cas, il est recommandé de clôturer complètement l'espace extérieure (le jardin) (également en hauteur).
L'environnement extérieur a au moins une structure sur laquelle s'asseoir et s'abriter, ce qui assure une protection contre les éléments météorologiques et contre les stimuli menaçants pour le chat.	L'environnement extérieur n'est pas un terrain ouvert, mais possède des structures (arbres, arbustes, plantes en pot et/ou mobilier) entre lesquelles le chat peut se déplacer et/ou voir sans être vu. Il aura de préférence accès à des aires de repos ensoleillées. Les abris contre les intempéries ou contre les stimuli menaçants pour le chat sont suffisamment nombreux. La structure de protection est facile à nettoyer, surtout à l'intérieur, et est dotée d'un matériau souple. La cachette est de préférence en hauteur et facilement accessible.	
	Bruit : les chats sont gardés à l'intérieur pendant les feux d'artifice.	

### 2.3.2.....Environnement intérieur

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
Compte tenu de la législation environnementale en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale, le nombre maximum de chats qui peuvent être gardés est de 5, sauf si l'autorité compétente (municipalité ou Bruxelles Environnement) a donné une autorisation.		Si on détient plus de 5 petits animaux (chiens, chats, lapins, tortues, etc.) ou 1 ou plusieurs grands animaux (équidés, vaches, lamas, porcs, etc.) dans la Région de Bruxelles-Capitale, on doit disposer d'un autorisation ou permis d'environnement délivré par la commune ou par Bruxelles Environnement.
Pour garder un chat, on dispose d'au moins 25m <sup>2</sup> de surface disponible., qui peut également comprendre la surface des obligatoires structures de repos en hauteur, spécifiquement destinées au chat.  À partir de 2 chats, on dispose d'un minimum de 50m <sup>2</sup> et de 1 pièce par chat + 1 pièce supplémentaire.	Le nombre de pièces disponibles pour un chat équivaut toujours au nombre de chats +1, de sorte qu'un chat a au moins librement accès à 2 pièces. Si nécessaire, les chats peuvent être complètement séparés, par exemple comme mesure temporaire. Il y a des passages en hauteur, y compris d'une pièce à l'autre.	Dans le cas d'une maison présentant un plan ouvert, une pièce peut également être formée par des barrières visuelles (par exemple un mur de séparation, une armoire ou un paravent, etc).
Chaque chat a au moins 1 abri ou aire de repos+1. Pour chaque chat, il y a au moins 1 aire de repos avec un sol mou, au moins 1 aire de repos où il peut se coucher sur le côté (position de repos sans stress) et au moins 1 abri ou aire de repos en hauteur.	L'environnement intérieur contient plusieurs abris et belvédères (haut, bas, abrité, ouvert) et idéalement, pour chaque type, il y a un nombre égal au nombre de chats +1.	
Les abris et aires de repos doivent être propres et secs.		
A l'intérieur, le chat a la possibilité de choisir des endroits plus chauds ou plus froids. Par exemple, repos avec un élément chauffant et repos sur un sol froid.	Un lieu de repos chaud est à au moins 18°C.	La température de confort d'un chat au repos est supérieure à celle de l'homme. Le lieu de repos du chat ne devrait donc jamais être plus froid qu'une température ambiante agréable pour l'homme.





<p>Les chats ne sont pas confinés dans des cages (caisses), sauf sur l'avis d'un vétérinaire (dont le certificat doit être présenté par le responsable) ou pour le transport. Le confinement en cage ne doit pas être utilisé pour réduire la timidité envers les humains.</p>		
<p>Les paniers ou cages de transport permettent au chat de se tenir droit, de tourner et de s'allonger confortablement. Ils sont sûrs, bien ventilés et rendent la fuite impossible.</p>	<p>Il est recommandé qu'un tissu soit prévu dans des paniers de transport ou des cages, pour permettre au chat de se cacher s'il le souhaite.</p> <p>De préférence, le panier de transport s'ouvre à l'avant et au sommet.</p> <p>L'acclimatation/l'entraînement à la cage de transport est souhaitable.</p>	
<p>Un apport de lumière naturelle à travers au moins une fenêtre et un rythme naturel jour/nuit sont prévus.</p> <p>Les jours sombres, un éclairage supplémentaire doit être possible.</p>	<p>Le logement dispose à la fois de lumière artificielle et de lumière naturelle.</p>	
<p>Une bonne ventilation et une bonne circulation de l'air doivent être assurées dans les endroits où les chats sont gardés. Les chats ne doivent pas être exposés à des valeurs supérieures à 10 ppm pour l'ammoniac et à 3000 ppm pour le CO2 pendant une période prolongée. Si l'on fume dans les endroits où vivent les chats, une ventilation doit être assurée pendant ou peu de temps après que l'on ait fumé.</p>		<p>Les valeurs en ppm pour le CO2 et l'ammoniac sont basées sur la législation suédoise.</p> <p>Il n'est pas recommandé de fumer à proximité des chats, car cela nuit à leur santé.</p>
<p>L'humidité relative se situe entre 30% et 70%.</p>		



<p>Les chats ont suffisamment de liberté de mouvement pour sauter, grimper, marcher, courir, s'allonger confortablement et dormir.</p> <p>Les colliers permettent au chat de se détacher ou sont élastiques. Les chats ne sont pas attachés, sauf pour la marche au harnais. Les colliers électriques et les clôtures avec fil électrifié sont interdits.</p>		<p>Un harnais peut être utilisé s'il a fait l'objet d'un apprentissage expert (précoce).</p>
<p>Si une maison a des fenêtres oscillo-battantes, il ne doit pas y avoir de risque que le chat reste coincé dans la forme en V.</p>		<p>Des dispositifs de protection pouvant être placés dans la fenêtre pour empêcher ceci sont commercialement disponibles.</p>
	<p>En plein soleil, il est conseillé de protéger les chats des rayons UV nocifs (par exemple derrière de grandes baies vitrées) pour prévenir les problèmes cutanés.</p>	
<p>Le nettoyage du milieu de vie et des matériaux avec lesquels les chats entrent en contact se fait avec des produits qui n'exposent pas le chat à des substances toxiques pour l'animal et ne laissent pas de résidus nocifs (éventuellement après rinçage).</p>	<p>Le nettoyage se fait de préférence avec des produits inodores, et au cœur du territoire du chat, le nettoyage des « points de frottement » (où le chat applique des marques olfactives pour délimiter son territoire) est limité. On évite l'usage des désodorisants</p>	<p>Lors du nettoyage, par exemple, on sera attentif en utilisant du Dettol. Ce désinfectant contient des phénols toxiques pour les chats. De plus, les chats ont parfois une aversion pour l'odeur, ce qui peut entraîner leur refus d'utiliser les matériaux nettoyés avec ce produit (par exemple les bacs à litière pour chats).</p> <p>Il est préférable d'utiliser de l'antiseptique concentré hospitalier ou de l'eau de Javel.</p>

<p>Le nombre de bacs à litière est égal au nombre de chats +1, même quand le chat a la possibilité de sortir.</p> <p>Les bacs à litière sont disposés à distance les uns des autres et se trouvent dans un endroit calme.</p> <p>La litière est nettoyée tous les jours. Le chat doit pouvoir accéder librement à une litière propre.</p>	<p>L'utilisation d'un bac ouvert ou couvert dépend de la préférence du chat. Lorsque le bac à litière est couvert, la porte est retirée. Le type de litière dépend de la préférence du chat. On évitera de modifier brusquement le type de litière, ainsi que les sacs de litière pour chat ou les poudres parfumées.</p> <p>Le bac à litière sera remplacé s'il devient difficile à nettoyer.</p>	<p>Pour éviter le stress (p. ex. les conflits avec d'autres chats), chaque chat doit pouvoir accéder directement à un bac à litière à tout moment, même s'il peut aller à l'extérieur.</p>
<p>La taille de la litière doit correspondre à moins 1,5 fois la longueur du corps, queue non comprise, du plus grand chat de la maison.</p> <p>La distance entre les différents bacs à litière est d'au moins 1,5 m et il y a une séparation visuelle entre les bacs.</p> <p>L'épaisseur du substrat dans la litière doit être d'au moins 2,5 cm.</p>	<p>L'épaisseur du substrat dans la litière doit être d'environ 7 cm.</p>	
<p>S'il y a plusieurs chats et qu'ils ont accès à plusieurs étages dans la maison, il y a au moins un bac à litière par étage.</p>		
<p>Lorsque le propriétaire sera absent pendant plusieurs jours (p.ex. il part en voyage, est hospitalisé, ...) il veille à ce que le chat reçoive les soins adéquats.</p>		<p>A quelques exceptions près (par exemple après acclimatation en tant que chaton), les chats ont du mal à changer d'environnement. Il faut en tenir compte, surtout en l'absence du propriétaire.</p>



### 2.3.3.....Points d'attention supplémentaires pour les animaux jeunes ou âgés, ou souffrant d'un problème de santé.

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
Les cachettes et les aires de repos en hauteur (à l'intérieur et à l'extérieur) sont accessibles aux chats jeunes et âgés.		
Les chatons de moins de 4 semaines et non accompagnés de leur mère ont besoin de chauffage supplémentaire : 0-1 semaine : 30-32°C 2-3 semaines : 27-30°C 3-4 semaines : 24-26°C		
La litière doit être accessible aux animaux âgés et aux chatons.		
Les chats qui sont moins mobiles et qui ont accès à plusieurs étages de la maison devraient avoir une litière à chaque étage.	Les chats dont on sait ou on pense qu'ils présentent une affection médicale doivent avoir accès à une litière à chaque étage.	L'arthrose est sous-diagnostiquée parce que les chats sont moins enclins à manifester des signes de la douleur. Mieux vaut donc agir de manière proactive.

### 2.4.... Bonne santé

(absence de blessures, absence de maladie, absence de douleur)

#### 2.4.1.....Généralités

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
Chaque chat est examiné chaque année par un vétérinaire.		Un examen vétérinaire préventif approfondi permet de détecter rapidement les problèmes.
Visites curatives chez le vétérinaire si nécessaire en cas de blessures importantes/symptômes de maladie/changements de comportement.	Le propriétaire sait comment prodiguer les premiers soins à un chat.	

Vermifuge préventif régulier. Utiliser une méthode de lutte contre les ecto- et endoparasites suivant l'avis d'un vétérinaire.		
Le propriétaire est capable d'identifier la douleur et les symptômes de la maladie chez le chat.		
Soin du pelage pour prévenir la formation de nœuds.	Les chats à poils longs font l'objet de contrôles réguliers pour détecter les nœuds du pelage.	
	Couper les griffes d'un chat au besoin. Faire attention aux chats qui ont besoin de la pleine fonctionnalité de leurs griffes lorsqu'ils circulent à l'extérieur.	
Le chat doit pouvoir vivre dans de bonnes conditions d'hygiène.		L'espace dans lequel vit le chat est nettoyé régulièrement avec un produit approprié.
Les chats ne doivent pas être exposés à des causes évitables de douleur, de blessures ou de substances ou de plantes toxiques.		Cela inclut la protection contre le stress thermique dans la voiture.
Le bien-être du chat, les symptômes de maladie et les blessures font l'objet d'une surveillance quotidienne.		

#### 2.4.2.....Points supplémentaires à prendre en compte pour les animaux jeunes/vieux

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
Un vétérinaire doit examiner le chaton au plus tard à 12 semaines.		
La fréquence des visites vétérinaires pour les chats seniors (de plus de 7 ans) doit être accordé à la condition des seniors, mais est au moins annuelle (comme pour les autres chats).	Pour les chats de plus de 7 ans (seniors), un examen semestriel par un vétérinaire est recommandé.	

## 2.5.... Comportement approprié (expression du comportement social, expression d'un autre comportement, bonne relation homme-animal, état émotionnel positif)

### 2.5.1.....Comportement social envers les autres chats

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
<p>Un chaton est socialisé avec d'autres chats depuis un jeune âge. Cette socialisation se fait d'une manière agréable pour le chaton ( sans réactions de peur du chaton ou en s'assurant qu'il a la possibilité de partir, c'est-à-dire de contrôler le stimulus désagréable).</p>		<p>Il n'est pas obligatoire de détenir des chats avec d'autres chats, mais il devraient au moins être capables de faire face aux rencontres avec leurs congénères. Évitez la « sensibilisation » (hypersensibilité due à une sur-stimulation) ou l'impuissance acquise (« learned helplessness », apathie liée à une exposition répétée à des stimuli non-contrôlables) en présentant les stimuli de telle manière (nombre, intensité et contrôlabilité) qu'ils ne stressent pas le chaton.</p>
<p>Les chatons ne sont pas définitivement séparés de leur mère avant l'âge de 13 semaines. En cas de problèmes de santé ou de comportement (p. ex. agression de la part de la mère), la séparation peut avoir lieu plus tôt, sur avis du vétérinaire.</p>	<p>Les chatons ne sont pas définitivement séparés de leur mère avant l'âge de 14 semaines.</p>	<p>Pour des raisons de socialisation, il vaut mieux ne pas les séparer trop tôt de la mère.</p>
<p>L'introduction d'un nouveau chat dans un maison où un chat est déjà présent doit toujours être progressive en tenant compte à la fois du bien-être du nouveau chat et de celui du chat déjà présent.</p>		<p>Les chats sont d'abord gardés dans des parties séparées de la maison.</p>
<p>Un chat a le choix d'interagir avec d'autres chats ou non. Il doit donc avoir la possibilité d'éviter d'autres chats dans la maison ou à l'extérieur.</p>		<p>Ne pas mettre des chats ensemble sans une disposition et/ou des structures dans l'environnement qui leur permettent de s'éviter les uns les autres.</p>



	Si un propriétaire garde plusieurs chats, il est capable de voir quels chats forment un groupe social et lesquels ne le font pas. Il s'agit de chats qui se saluent la queue haute, pointe enroulée, se frottent le museau, dorment l'un contre l'autre, se lavent l'un l'autre et mangent simultanément dans la même écuelle.	Les chats qui ont grandi ensemble ou qui ont été présentés correctement sont les plus susceptibles de former un groupe social.
En cas de tensions entre chats, le propriétaire adaptera l'environnement pour l'améliorer.	Le propriétaire est capable de détecter les tensions entre les chats, et il est capable de, et disposé à prendre les mesures appropriées.  Le propriétaire est capable de reconnaître le langage corporel d'un chat stressé.	Les tensions peuvent se manifester par des regards, le fait de se bloquer mutuellement le passage, de souffler ou de se battre. Le chat est visiblement plus détendu lorsque l'autre chat n'est pas présent.
Les chats d'intérieur doivent avoir suffisamment de contacts sociaux, que ce soit par la cohabitation avec un autre chat, une autre espèce animale ou l'interaction avec les humains.		

## 2.5.2.....Comportement social à l'égard d'autres espèces non humaines

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
Si une autre espèce animale est présente dans la maison, le chat a le choix d'interagir avec cette dernière ou non. Il doit donc avoir la possibilité d'éviter ces autres animaux dans la maison ou à l'extérieur.	Dans l'idéal, les chats qui doivent cohabiter avec d'autres espèces animales doivent être socialisés pour vivre avec elles. Cette socialisation se fait d'une manière agréable pour le chaton (= sans réactions de peur du chaton ou en s'assurant que lorsqu'il les manifeste, il a la possibilité de partir, c'est-à-dire de contrôler le stimulus désagréable).	



<p>L'introduction d'un nouveau chat dans une maison où un autre animal est déjà présent doit toujours être progressive (les animaux sont d'abord gardés dans des parties séparées de la maison), en tenant compte à la fois du bien-être du nouveau chat et de celui de l'animal déjà présent. Un maximum de 3 introductions par an est autorisé.</p>	<p>Idéalement, un maximum d'une nouvelle introduction par an devrait être autorisé.</p>	<p>La limitation du nombre d'introductions sert de mesure pour contrecarrer les introductions fréquentes des « hoarders » (personnes souffrant d'une affection psychologique qui se manifeste par la « collection » d'un nombre excessif d'animaux).</p>
<p>En cas de stress chez un chat ou tensions entre le chat et une autre espèce, le propriétaire adaptera l'environnement pour l'améliorer</p>	<p>Le propriétaire est capable de détecter les tensions chez un chat ou entre un chat et une autre espèce, et il est capable de, et disposé à prendre les mesures appropriées.</p>	

### 2.5.3.....Comportement social à l'égard des personnes / bonne relation homme-animal

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
<p>Un chaton est socialisé avec l'être humain. Cette socialisation se fait d'une manière agréable pour le chaton (= sans réactions de peur du chaton ou en s'assurant que lorsqu'il les manifeste, il a la possibilité de partir, c'est-à-dire de contrôler le stimulus désagréable).  La socialisation a lieu à partir de l'âge de 2-3 semaines.</p>		
<p>Lorsqu'il s'agit de désapprendre un comportement, l'accent est mis sur l'apprentissage d'un comportement différent ou alternatif. L'apprentissage ne doit pas se faire en administrant des stimuli désagréables au chat.</p>		<p>La punition (notamment physique) peut entraîner le développement d'anxiété, qui peut encore engraver des problèmes de comportement.</p>





<p>Le plaisir de garder un chat est subordonné au plaisir du chat d'être gardé par l'être humain. Par exemple, si un chat n'aime pas l'interaction, le propriétaire doit laisser le chat tranquille.</p>		
<p>Un chat a le choix d'interagir avec les humains ou non. Il doit donc avoir la possibilité d'éviter les humains dans la maison ou à l'extérieur. L'humain attend que le chat vienne à lui, sans le forcer.</p> <p>Une attention particulière doit être accordée aux enfants.</p>		
<p>Le propriétaire est capable de décoder correctement le langage corporel d'un chat.</p>		
<p>Lors de l'introduction d'un nouveau chat, celui-ci doit avoir la possibilité de se cacher et de s'acclimater à son propre rythme.</p>	<p>L'introduction d'un nouveau chat dans un foyer est très progressive. Un nouveau chat est d'abord gardé dans 1 pièce avec tous les dispositifs nécessaires.</p>	
	<p>Prévoir plusieurs séances de jeu courtes avec le chat tous les jours. Tenir compte de la préférence individuelle pour le type de jeu.</p>	<p>Un point d'attention concerne les chats timides : ils ne doivent pas être forcés d'interagir avec les humains. Si un pointeur laser est utilisé dans le jeu, son utilisation doit être limitée dans le temps et une récompense physique doit être ajoutée pour éviter la frustration (le chat ne parvient pas à s'emparer physiquement d'une « proie »).</p>



## 2.5.4.....Expression d'autres comportements

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
<p>Un chaton est habitué aux stimuli de l'environnement inanimé, surtout pendant la période sensible (3 à 7 semaines). Cet apprentissage de l'environnement se fait d'une manière agréable pour le chaton (= sans réactions de peur du chaton ou en s'assurant que lorsqu'il les manifeste, il a la possibilité de partir, c'est-à-dire de contrôler le stimulus désagréable).</p>		
<p>Le propriétaire tient compte de la nature de chasseur du chat et propose suffisamment d'activités qui stimulent les comportements suivants : se faufiler, sauter, bondir sur sa proie, attraper, mordre, grimper et courir.</p>	<p>Il n'est pas recommandé d'apprendre au chat à jouer avec les mains ou les pieds (mais plutôt avec des jouets à distance du corps).</p>	<p>À défaut, le chat pourrait considérer les mains et les pieds comme des jouets, ce qui est un comportement indésirable pour le propriétaire.</p>
<p>Les chats devraient avoir la possibilité de faire leurs griffes à l'intérieur. Le nombre d'endroits où faire ses griffes est égal au nombre de chats + 1.</p> <p>Le chat devrait être capable de s'étirer complètement lorsqu'il fait ses griffes.</p> <p>L'endroit où le chat peut faire ses griffes est proche des aires de repos, où les chats peuvent observer le monde extérieur (par exemple les fenêtres), à fort passage, et aux entrées ou sorties d'une pièce.</p>	<p>Plusieurs possibilités de faire ses griffes sont proposées avec des variations de structure et d'orientation dans l'espace (horizontal, vertical, oblique).</p>	<p>L'endroit où le chat peut faire ses griffes est important pour éviter d'endommager les meubles et les plinthes de portes. Les chats font surtout leurs griffes dans les situations suivantes : lorsqu'ils s'étirent après avoir dormi, pour réduire les tensions internes ou pour marquer leur territoire.</p>



<p>Les chats doivent avoir, depuis l'intérieur, la possibilité d'observer le mouvement à l'extérieur. (Le propriétaire doit être attentif à tout stress causé par les chats du voisinage). De plus, un chat d'intérieur doit pouvoir respirer l'air extérieur d'une manière sûre (par exemple à travers une moustiquaire).</p>		<p>Une fenêtre, y compris un dôme de toit, répond aux exigences en matière de lumière, mais n'enrichit pas toujours l'environnement.</p>
<p>Si le chat marque, est malpropre, s'automutile, prend du poids ou en perd, devient moins actif ou agressif, il convient de consulter un vétérinaire.</p>		

### 2.5.5.....État émotionnel positif

Norme minimale	Recommandations supplémentaires	Commentaires
<p>Le propriétaire facilite l'exposition et l'interaction avec des choses que l'animal trouve particulièrement agréables. S'il s'agit d'autres animaux vivants, leur bien-être doit également être respecté.</p>		

### 2.6.... Compléments pour les familles d'accueil

Une famille d'accueil doit toujours être liée à un refuge agréé.

Les normes minimales et les normes recommandées ci-dessus s'appliquent également aux chats placés dans des familles d'accueil, à l'exception de :

La superficie minimale par chat : peut être limitée à 12 m<sup>2</sup> par chat (ou par chat avec des chatons jusqu'à 13 semaines) à condition qu'il s'agisse d'une situation temporaire ( < 1 mois). Si le séjour du chat dure plus d'un mois, il faut prévoir plus d'espace conformément aux normes minimales.

Les normes supplémentaires suivantes s'appliquent aux familles d'accueil :

- En plus de l'infrastructure de base nécessaire pour répondre aux normes minimales pour les particuliers, une famille d'accueil doit également disposer, de manière standard :
  - d'une chambre servant de zone de quarantaine, où aucun autre chat ne séjourne. Cette pièce n'est pas utilisée couramment par les personnes (par exemple, pas de salle de bain). La superficie minimale est également de 12 m<sup>2</sup>.
  - d'au moins 1 cage de transport. Celle-ci est sûre, bien ventilée et rend la fuite impossible. Elle permet au chat de se tenir droit, de tourner et de s'allonger confortablement. La cage de transport s'ouvre à l'avant et au sommet.
  - d'une source de chaleur supplémentaire sûre lorsque les chatons sont gardés.
- Un chat sera examiné par le vétérinaire dans les 7 jours suivant son arrivée.
- Le nouveau chat sera gardé dans le local de quarantaine pendant au moins 10 jours après son arrivée dans la famille d'accueil. Toute autre raison et/ou forme de quarantaine est attestée par un vétérinaire.
- Les chats séjournant dans une famille d'accueil ne doivent avoir accès à une zone extérieure que lorsqu'il n'est pas possible de s'en échapper et qu'il n'y a pas de contact avec des chats non vaccinés à l'extérieur.
- Les sols des zones dans lesquelles les chats sont gardés doivent être imperméables ou traités pour empêcher l'absorption de l'eau et des odeurs.
- Tous les matériaux avec lesquels un chat a été en contact doivent être soigneusement nettoyés et désinfectés avant d'entrer en contact avec le chat suivant.

### 3 Littérature

1. Barry, K. J & Crowell-Davis, S. L. (1999). Gender differences in the social behavior of the neutered indoor-only domestic cat. *Applied Animal Behaviour Science*, 64(3), 193-211.
2. Beaver, B. V. (2003). Feline Eliminative Behavior *Feline Behavior: A Guide for Veterinarians* (Vol. 2nd, pp. 247-273). St. Louis, Missouri: Saunders.
3. Bradshaw, J. W. S., Casey, R. A & Brown, S. L. (2012). *The Behaviour of the Domestic Cat* (2 ed.): CABI.
4. Case, L. P. (2003). *The cat: its behavior, nutrition, & health*: Iowa State Press.
5. Code of Practice for the Private Keeping of Cats (Agriculture Victoria, Australië) : <http://agriculture.vic.gov.au/pets/cats/legal-requirements-for-cat-owners/code-of-practice-for-the-private-keeping-of-cats> geconsulteerd op 21/07/2018
6. Welfare Quality® Project: Projet de recherche scientifique européen qui a développé des protocoles standard pour évaluer le bien-être des animaux. Site Web du projet : <http://www1.clermont.inra.fr/wq/index.php?id=home&prod>
7. Fraser, A. F. (2012). *Feline behaviour and welfare*: CABI.
8. Heath, S. (2010). Multi-cat households-a behavioral challenge. *Veterinary Focus*, 20(1), 13-17.
9. Heath, S. E. (2007). Behaviour Problems and Welfare. In I. Rochlitz (Ed.), *The Welfare of Cats* (Vol. 1, pp. 91-118). Dordrecht: Springer.
10. Horwitz, D., & Mills, D. (2009). *BSAVA manual of canine and feline behavioural medicine*.
11. Horwitz, D. F., & Neilson, J. C. (2007). *Blackwell's Five-Minute Veterinary Consult Clinical Companion: Canine & Feline Behavior* (Vol. 1st). Ames, Iowa: Blackwell Publishing.
12. Iki, T., Ahrens, F., Pasche, K. H., Bartels, A., & Erhard, M. H. (2011). Relationships between scores of the feline temperament profile and behavioural and adrenocortical responses to a mild stressor in cats. *Applied Animal Behaviour Science*, 132(1), 71-80.





13. Kessler, M. R. & Turner, D. C. (1999). Effects of density and cage size on stress in domestic cats (*Felis silvestris catus*) housed in animal shelters and boarding catteries. *Animal Welfare*, 8(3), 259-267.
14. Kry, K., & Casey, R. (2007). The effect of hiding enrichment on stress levels and behaviour of domestic cats (*Felis silvestris catus*) in a shelter setting and the implications for adoption potential. *Animal Welfare*, 16(3), 375-383.
15. Lansstyrelssen. Animal Welfare Regulations Cat. Référence Internet : <http://www.jordbruksverket.se/download/18.26424bf71212ecc74b080001024/1370040518362/2008-005.pdf> geconsulteerd op 21/07/2018
16. Little, S. (2011). *The Cat: Clinical Medicine and Management*: Elsevier Health Sciences.
17. Martin, B.J. (1998). *The laboratory cat*. CRC Press, Boston, pp. 13
18. Mertens, C. & Schar, R. (1988). *Practical aspects of research on cats. Domestic cat: the biology of its behavior*/edited by Dennis C. Turner and Patrick Bateson.
19. Rodan, I. & Heath, S. (2016). *Feline Behavioral Health and Welfare*. Elsevier, St. Louis (MO), pp. 460.
20. Rochlitz, I. (2005). A review of the housing requirements of domestic cats (*Felis silvestris catus*) kept in the home. *Applied Animal Behaviour Science*, 93, 97-109.
21. Rochlitz, I. (2007). Housing and welfare. In I. Rochlitz (Ed.), *The Welfare Of Cats* (Vol. 3, pp. 177-203): Springer Netherlands.
22. Schroll, S. (2002). Environmental enrichment for indoor cats as prevention and therapy-practical advice for quality of life. *Proceedings of the Companion Animal Behaviour Therapy Study Group*, April, 3, 43-45.
23. Turner, D. C., & Bateson, P. (2014). *The Domestic Cat: The Biology of its Behaviour*: Cambridge University Press.
24. Stella, J. L. & Croney, C. C. (2016). Environmental aspects of domestic cat care and management: implications for cat welfare. *The Scientific World Journal*, 2016.
25. The New Zealand Companion Animal Council inc. (2007). A summary of the Companion Cats Code of Welfare. <http://nzcac.org.nz/images/publications/catbrochure.pdf> consulté le 21/07/2018
26. Turner, D. C. & Bateson, P. (2014). *The Domestic Cat: The Biology of its Behaviour*: Cambridge University Press. consulté le 21/07/2018



## **Avis minoritaire**

*L'UPV<sup>3</sup>, le NGROD<sup>4</sup> et le CRFOMV<sup>5</sup> se font un devoir de défendre le bien-être animal (à condition que les mesures soient prises d'un point de vue scientifique et indépendantes des influences idéologiques), cependant ils ne peuvent pas accepter l'âge minimum d'adoption des chatons à 13 semaines. Cette norme est insuffisamment fondée et contredit la législation en vigueur par rapport à la commerce des animaux. Les associations de vétérinaires sont attentives et suivent les avancées scientifiques mais refusent de cautionner une « habitude » d'élevage qui préconise l'adoption des chatons tardivement (13 semaines). En se basant sur les connaissances actuelles et éprouvées, en éthologie, en infectiologie, en psychologie et sur les lois de l'attachement elles conseillent d'établir la norme minimale d'adoption des chatons à l'âge de 8 semaines dans l'intérêt d'une meilleure intégration dans leur nouvelle famille et par ce fait de consolider le bien-être de ces chatons.*

---

<sup>3</sup> Union Professionnelle des Vétérinaires

<sup>4</sup> Nederlandstalige Gewestelijk Raad van de Orde der Dierenartsen

<sup>5</sup> Conseil Régional Francophone de l'Ordre des Médecins Vétérinaires



## **Annexe 1: groupe de travail “chats”** **Conseil bruxellois du Bien-être animal**

### **1/ Participants au groupe de travail**

#### **Présidente:**

Prof. Christel Moons (présidente du Conseil bruxellois du Bien-être animal, professeure éthologie appliqué et bien-être animal à l'UGent)

#### **Membres du groupe de travail :**

- Christine Halsberghe (vétérinaire, praticienne)
- Els Peeters (chercheuse et prof Odisee)
- Joeri Vanrusselt (Felis Belgica, membre du Conseil bruxellois du Bien-être animal)
- Ann De Greef (GAIA, membre du Conseil bruxellois du Bien-être animal)
- Cathy Turlouse (Small Animal Veterinary Association Belgium)
- Els De Vriese (service bien-être animal de la province Limbourg)
- Laurence De Meester (Small Animal Veterinary Association Belgium, membre suppléant du Conseil bruxellois du Bien-être animal)
- Anja Roevens (vétérinaire, inspecteur, département Bien-être animal, Bruxelles Environnement)

**Secrétaire:** Beatrice De Smet (vétérinaire (praticienne), assistante UGent)

### **2/ Dates des réunions**



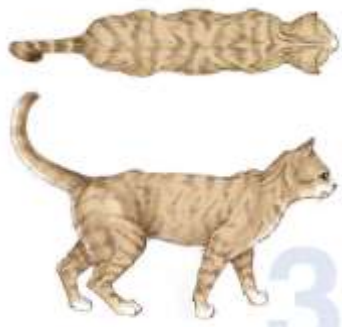
05/04/2018; 17/05/2018; 04/06/2018; 23/08/2018



## **Annexe 2 : Body condition score**




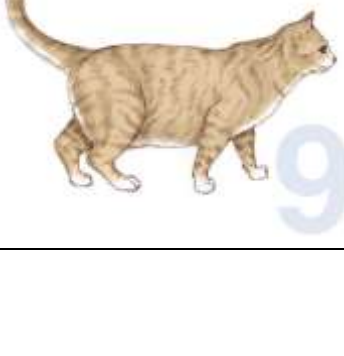

L'évaluation de l'état nutritionnel des chats sur la base d'un « body condition score » ou score corporel pour les chats sur une échelle 1 (très maigre) à 9 (obèse) – repris dans le tableau ci-dessous - est recommandé par le « World Small Animal Veterinary Association (WSAVA) »<sup>6</sup> et est validé par :

- Laflamme, D., 1997. Development and validation of a body condition score system for cats: a clinical tool. *Feline practice* 25, pp 13-18.
- Bjornvad, C. R., Nielsen, D. H., Armstrong, P. J., McEvoy, F., Hoelmkjaer, K. M., Jensen, K. S., Pedersen, G.F. & Kristensen, A. T. , 2011. Evaluation of a nine-point body condition scoring system in physically inactive pet cats. *American journal of veterinary research* 72(4), pp 433-437.
- Scott, K. C., Levy, J. K., Gorman, S. P., & Neidhart, S. M. N. , 2002. Body condition of feral cats and the effect of neutering. *Journal of Applied Animal Welfare Science* 5(3), 203-213.
- Teng, K. T., McGreevy, P. D., Toribio, J. A. L., Raubenheimer, D., Kendall, K., & Dhand, N. K. (2018). Strong associations of 9-point body condition scoring with survival and lifespan in cats. *Journal of feline medicine and surgery* 20(12), pp1110-1118.

Score (trop maigre)	1	Côtes clairement visible chez des chats aux poils courts. Absence de graisse corporelle décelable. Abdomen avec inclination proéminente. Vertèbres lombaires et os du bassin facilement palpables.	
Score (trop maigre)	2	Côtes visibles chez des chats aux poils courts. Vertèbres lombaires clairement distinguables, couvert par masse musculaire minimale. Abdomen avec inclination proéminente. Aucun graisse corporelle palpable.	
Score (trop maigre)	3	Côtes facilement palpables avec couverture minimale. Vertèbres lombaires clairement distinguable. Rétrécissement (taille) évident derrière les côtes. Graisse du ventre minime.	

<sup>6</sup> [https://www.wsava.org/WSAVA/media/Arpita-and-Emma-editorial/chart\\_cat\\_horiz-June-2017.pdf](https://www.wsava.org/WSAVA/media/Arpita-and-Emma-editorial/chart_cat_horiz-June-2017.pdf)



Score (maigre)	4	Côtes palpables avec couverture minimale. Rétrécissement (taille) visible derrière les côtes. Abdomen avec inclinaison modeste. « Coussinet » de graisse abdominale absent.	
Score (idéale)	5	Bien proportionné. Rétrécissement (taille) visible derrière les côtes. Côtes palpables avec couverture modeste. « Coussinet » de graisse abdominale minimale.	
Score (gros)	6	Côtes palpables avec couverture légèrement excessive. Taille et « coussinet » de graisse abdominale distinguable, mais pas clairement. Inclinaison de l'abdomen absent.	
Score (trop gros)	7	Côtes difficilement palpables avec couverture modérée. Taille difficilement distinguable. Abdomen clairement arrondi. « Coussinet » de graisse abdominale modéré.	
Score (obèse)	8	Côtes non-palpables avec couverture excessive. Taille absente. Abdomen clairement arrondi avec « coussinet » de graisse abdominale proéminent. Dépôts graisseux dans la région lombaire.	
Score (obèse)	9	Côtes non-palpables avec couverture épaisse. Dépôts graisseux considérables dans la région lombaire, sur la tête et sur les membres. Distension abdominale manifeste et absence d'une taille. Dépôts graisseux importants à l'abdomen.	